

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 26 octobre 2023

Date de convocation : 17/10/2023

Date d'affichage : 27/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIoux-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain.

Excusés : M. PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe,

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BOUTET Frédérique

Objet : Centrale solaire au sol Sté NEOEN « Les Cros »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique relative au parc photovoltaïque au sol à la ferme située « Les Cros » qui se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2023. Il donne ensuite lecture du courrier de Mme la Préfète en date du 25 septembre qui indique que l'avis du conseil municipal sur ce projet est requis. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

Considérant que le projet, inscrit dans la transition énergétique, contribuera à une production d'électricité verte conséquente et qu'il favorise le maintien d'une agriculture d'élevage propre à notre région de la Charente Limousine, préservant ainsi le système bocager :

- Emet un avis favorable de principe sur ce projet,
- Précise, qu'en fonction du rapport établi à l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se réserve le droit de revoir cet avis.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que ce dessus,

Pour extrait conforme en mairie, le 24/11/2023,

Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE

David CHEVALIER

